



Communiqué de Presse

Paris, le 6 juillet 2011 - Nexans, dans son communiqué de presse en date du 12 février 2009, a confirmé faire l'objet, aux côtés d'autres sociétés du secteur, d'enquêtes pour comportement anticoncurrentiel dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés. La Société avait indiqué à cette date, et depuis dans sa communication ultérieure, le caractère significativement défavorable que des amendes et les conséquences liées pourraient avoir sur les résultats et la situation financière du Groupe. (*)

Nexans confirme avoir reçu ainsi que sa filiale Nexans France SAS, une communication des griefs (**), le 5 juillet de la Direction Générale de la Concurrence de la Commission européenne. L'envoi d'une telle communication ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure ni du montant de l'amende.

Nexans procède à une analyse des éléments complexes et nombreux contenus dans cette notification, répondra à la Commission européenne au deuxième semestre 2011.

()Le lecteur est également invité à consulter le Document de référence 2010, disponible à l'adresse www.nexans.com/dr2010, qui inclut les facteurs de risque du Groupe et notamment ceux liés aux enquêtes de concurrence en Europe et dans d'autres pays (voir pages 37 et 244-245 dudit Document de référence).*

*(**) Une communication des griefs est une étape officielle des enquêtes de concurrence de la Commission par laquelle cette dernière informe par écrit les parties concernées des griefs retenus à leur encontre. Le destinataire d'une communication des griefs peut y répondre par écrit, en exposant tous les faits dont il a connaissance qui sont susceptibles d'écarter les griefs formulés par la Commission. Il peut également demander à être entendu pour présenter ses observations à propos de l'affaire en cause. L'envoi d'une communication des griefs ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure.*

A propos de Nexans

Inscrivant l'énergie au cœur de son développement, Nexans, expert mondial de l'industrie du câble, propose une large gamme de câbles et systèmes de câblage. Le Groupe est un acteur majeur des marchés d'infrastructures, de l'industrie, du bâtiment et des réseaux locaux de transmission de données. Il développe des solutions pour les réseaux d'énergie, de transport et de télécommunications, comme pour la construction navale, la pétrochimie et le nucléaire, l'automobile, les équipements ferroviaires, l'électronique, l'aéronautique, la manutention et les automatismes.

Nexans est un groupe industriel responsable qui considère le développement durable comme faisant partie intégrante de sa stratégie globale et opérationnelle. Innovation continue en matière de produits, de solutions et de services, formation et implication des collaborateurs, adoption de procédés industriels sûrs et caractérisés par un impact limité sur l'environnement, telles sont quelques-unes des initiatives majeures qui inscrivent Nexans au cœur d'un avenir durable.

Avec une présence industrielle dans 40 pays et des activités commerciales dans le monde entier, Nexans emploie 23 700 personnes et a réalisé, en 2010, un chiffre d'affaires supérieur à 6 milliards d'euros. Nexans est coté sur le marché NYSE Euronext Paris, compartiment A.

Pour plus d'informations : www.nexans.com ou www.nexans.mobi

Contacts :

Presse

Céline Révillon

Tél. : +33 (0)1 73 23 84 12

Celine.revillon@nexans.com

Relations Investisseurs

Michel Gédéon

Tél. : +33 (0)1 73 23 85 31

Michel.gedeon@nexans.com